



PRÉFET DU BAS-RHIN

Sous-Préfet de Molsheim  
Référént départemental du centenaire de la  
Grande Guerre

Strasbourg, le 7 septembre 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE** **du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin**

### **Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale :**

### **Appel à projet pour une labellisation nationale au titre de l'année 2018**

La Mission interministérielle du centenaire de la Première Guerre Mondiale, groupement d'intérêt public créé par arrêté ministériel du 5 avril 2012, a pour vocation **de préparer et de mettre en œuvre le programme commémoratif du centenaire de la Grande Guerre**, notamment en organisant les grands temps forts événementiels pris en charge par l'État et en apportant un soutien aux initiatives locales au travers de la mise en place d'un label « Centenaire ».

Le Comité National de labellisation de la Mission du Centenaire a attribué le label « Centenaire » à des initiatives programmées à travers toute la France. Dans le Bas-Rhin, plusieurs projets ont déjà obtenu ce label pour 2014, 2015, 2016 et 2017.

Ce label « Centenaire » permet au projet de figurer au programme commémoratif officiel national, lui conférant ainsi une visibilité nationale et internationale.

Un nouvel appel à projet vient d'être lancé par le Comité de labellisation de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale pour des projets se déroulant en 2018.



Au plan départemental, un comité « Centenaire » sélectionne les projets transmis à la Mission du Centenaire. Il se réunira début octobre.

L'année 2018 marquant la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, la clôture du Centenaire 14-18 vise à retrouver une dynamique globale, commémorant l'ensemble de la Première Guerre mondiale.

Certaines orientations suggérées sont : « la commémoration des dernières batailles de la Grande Guerre ; la fin de la guerre et la signature de l'Armistice ; la construction de la paix et les sorties de guerre ; après 1918 : deuil et reconstruction ». Cependant, aucune restriction thématique et chronologique ne préside à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire.

Les personnes privées, institutions, associations intéressées par une telle démarche peuvent télécharger le dossier de demande de labellisation sur le site de la Préfecture ou directement sur le site de la Mission nationale du Centenaire (<http://centenaire.org/fr/la-mission/le-label-centenaire>).

**Les demandes seront à transmettre IMPÉRATIVEMENT avant le 18 septembre 2017** à l'adresse :  
[pref-centenaire1914-2014@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-centenaire1914-2014@bas-rhin.gouv.fr)

**Contact presse:** : Aurélie CONTRECIVILE 03 88 21 68 77